

Décision relative à une demande de permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'origine pour le permis de commerce parallèle du produit **MEFLUXOZOR***

de la société SARL H.M.W.C

enregistrée sous le n°2020-4119

La modification des informations déclarées (ajout d'un second nom commercial pour le produit LIBRAX importé d'Allemagne) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	MEFLUXOZOR	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	SARL H.M.W.C 8 Impasse du Vallon 10150 Montsuzain France	
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)	
Contenant	62,5 g/L - fluxapyroxade 45 g/L - metconazole	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial LIBRAX	LIBRAX
	N° AMM 2140173	2140173
Numéro d'intrant	220145577	
Numéro de permis	2150026	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Produits importés

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
LIBRAX	007969-00	Allemagne	BASF SE
VASTIMO	007969-60	Allemagne	BASF SE

A Maisons-Alfort, le

09 FEV. 2021

Pour le directeur général et par délégation
 La directrice des autorisations
 de mise sur le marché


 Marie-Christine de GUENIN